

Entreprises

pour optimiser les déplacements de vos collaborateurs

Adoptez un plan de déplacements entreprise

[Pourquoi et comment lancer la démarche ?]

Construire l'avenir

Réduire les coûts

Améliorer l'environnement

Gagner du temps



Plan de déplacements

(Pourquoi mettre en œuvre votre PDE ?)

Le PDE est un ensemble de mesures destiné à promouvoir une gestion durable des déplacements : domicile-travail, trajets professionnels et même transport des marchandises. C'est une démarche volontaire de l'entreprise, qui concilie économie, social et environnement.

PDE Pro est une démarche de développement durable bénéfique à tous. C'est pourquoi la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble s'engage à vos côtés pour vous aider à le mettre en place dans votre entreprise.

Pour votre entreprise

- ▶ Réduire les charges liées aux déplacements et au stationnement,
- ▶ diminuer le besoin en surface allouée aux parkings,
- ▶ réduire les coûts liés aux accidents de trajet,
- ▶ améliorer les conditions d'accessibilité des collaborateurs,
- ▶ renforcer le projet de management environnemental,
- ▶ participer à une démarche citoyenne,
- ▶ valoriser son image.

Pour vos salariés

- ▶ Baisser le coût des trajets domicile-travail (coût moyen en voiture particulière : 0,30 € à 0,40 €/km),
- ▶ réduire le stress,
- ▶ valoriser le temps de déplacement,
- ▶ se maintenir en forme (éventuellement),
- ▶ être acteur sur un thème qui concerne tout le monde.

Pour la collectivité

- ▶ Maintenir l'attractivité économique de notre région,
- ▶ réduire le nombre d'accidents,
- ▶ rendre la ville plus agréable à vivre,
- ▶ améliorer la qualité de l'air.

Les déplacements dans l'agglomération grenobloise

- 50 % des salariés travaillent en dehors de leur commune de résidence (distance moyenne 15 km).
- Les déplacements domicile-travail représentent 35 % de l'ensemble des déplacements automobiles. Très concentrés dans le temps et dans l'espace, ils génèrent de nombreux embouteillages.
- Le taux d'occupation des voitures sur le trajet domicile-travail est de 1,1.
- La vitesse moyenne des véhicules en ville est < 14 km/h.

(source Smtc).

Plus l'effectif concerné est important, plus le PDE gagne en efficacité. Si vous êtes une PME, la démarche PDE peut se faire de manière collective avec notamment l'appui de votre Cci.



entreprise

Comment mettre en place un PDE ?

La démarche PDE comprend plusieurs étapes incontournables :

- ▶ bilan initial des déplacements et stationnements,
- ▶ définition des objectifs et des résultats attendus du PDE,
- ▶ constitution d'un comité de pilotage et d'un groupe de travail (volontaires),
- ▶ réalisation d'une enquête déplacements,
- ▶ étude et validation des mesures possibles,
- ▶ présentation aux salariés et mise en œuvre,
- ▶ suivi et relance (processus continu),
- ▶ sensibilisation, communication.

La Chambre de commerce et d'Industrie de Grenoble vous accompagne tout au long de votre démarche PDE :

- ▶ sensibilisation,
- ▶ aide aux regroupements pour des Plans de déplacements inter-entreprises,
- ▶ mise en relation avec les différents intervenants,
- ▶ interface vis à vis des collectivités et notamment des autorités organisatrices de transport (AOT),
- ▶ appui à la mise en œuvre d'outils et services communs à toutes les entreprises,
- ▶ animation du club des responsables déplacements.

Qui peut contribuer à votre démarche PDE ?

Contacts CCI :

• Fabienne Bardin - Tél. 04 76 28 27 88 - Email : fabienne.bardin@grenoble.cci.fr

Vous pouvez également vous appuyer sur un réseau de partenaires :

Conseil général de l'Isère : Mathilde Gay - Hôtel du département - direction transports - BP 1096 - 38022 Grenoble Cedex 1 - Tél. 04 76 00 31 44 - Email : m.gay@cg38.fr

Semitag : Céline wadier - 15 avenue Salvador-Allende - 38130 Echirolles - Tél. 04 76 20 65 41
Email : c.wadier@semitag.fr

Metro : William Meunier - Le Forum, 3 rue Malakoff - 38031 Grenoble cedex 01
Tél. 04 76 59 56 67 - Email : william.meunier@la-metro.org

Ademe : Jacques Wiart - 10 rue des Emeraudes - 69006 Lyon - Tél. 04 72 83 46 28
Email : jacques.wiart@ademe.fr

Lexique

PDU : En vertu de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30/12/1996, toute agglomération de plus de 100 000 habitants doit mettre en œuvre un Plan de déplacements urbains. Parmi les 6 orientations du PDU figurent la diminution du trafic automobile et l'encouragement pour les entreprises à favoriser le transport de leur personnel.

Le PDU de l'agglomération grenobloise a été adopté en mai 2000.

AOT : Les transports publics relèvent de la compétence des Autorités organisatrices de transport (AOT) :

> **le SMTC**, financé en grande partie par le versement transport que paient les entreprises, réalise les investissements dans les infrastructures tramway-bus exploitées par **la Semitag** sur le territoire de la Metro.

> **le Pays voironnais** s'est doté de la compétence transport depuis 2002.

> **le Conseil général** est compétent sur l'ensemble du territoire non couvert par les 2 AOT ci-dessus. Il gère le réseau Transisère, qui exploite 702 lignes déléguées à différents opérateurs.

> **La région**, quant à elle, gère le réseau des TER (Trains express régionaux).



Les grands axes d'une politique de déplacements

Réduire les besoins en déplacements :

- favoriser téléconférences, net-conférences, visioconférences,
- encourager le télétravail,
- développer des services de proximité.

Optimiser les déplacements :

- déplacements groupés,
- informations sur intranet.

Transférer les déplacements sur les modes alternatifs :

- transports en commun,
- vélo,
- marche à pied,
- flotte d'entreprises de véhicules à émissions réduites,
- co-voiturage,
- auto-partage.

Un **club des responsables déplacements** sera prochainement mis en place sur **Grenoble Ecobiz** et animé par la Cci de Grenoble. Outre des rencontres périodiques, ce club donnera accès à un outil très performant d'échange des connaissances sur les déplacements : bases de données, gestion électronique des documents, forums d'échanges, agenda, annuaire...

N'hésitez pas à contacter la Cci si vous souhaitez rejoindre ce club.

Contact :

fabienne.bardin@grenoble.cci.fr

04 76 28 27 88